

CONSTAT D'INFRACTION

-AVERTISSEMENT-

VOUS PRATIQUEZ PRÉSENTEMENT UNE MAUVAISE GESTION DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES !

-INFRACTION COMMISE EN VERTU DE- LE CODE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET DES 3RV

-DESCRIPTION DE L'INFRACTION-

VOUS AVEZ ACHETÉ DES CHOSEZ DONT VOUS N'AVIEZ PAS BESOIN, SANS VRAIMENT LES UTILISER PAR LA SUITE

Réduire : Saviez-vous qu'un Nord-Américain consomme environ 5 fois plus qu'un Mexicain, 10 fois plus qu'un Chinois et 30 fois plus qu'un Indien ? Qu'un sac de plastique met 450 ans à se biodégrader et qu'un verre de polystyrène y met 1000 ans ? Avant d'acheter puis de jeter, pensons aux impacts de notre surconsommation et de notre production de déchets sur la planète !

POSEZ-VOUS CETTE QUESTION AVANT D'ACHETER : EST-CE QUE J'EN AI VRAIMENT BESOIN ?

VOUS AVEZ JETÉ UN OBJET EN BON ÉTAT DANS LA POUBELLE, MAIS QUI VOUS ÉTAIT INUTILE

Réutiliser : Saviez-vous que plusieurs organismes québécois s'affairent à collecter des vêtements, des meubles et des objets en bon état afin de les redistribuer à des gens dans le besoin ? Un objet inutile pour l'un peut s'avérer une vraie richesse pour l'autre ! Renseignez-vous auprès des organisations de votre région et développez des habitudes de consommation plus responsables !

PENSEZ À OFFRIR VOS OBJETS À DES PROCHES OU À DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AVANT DE LES JETER !

VOUS AVEZ JETÉ DU CARTON, DU VERRE, DU MÉTAL OU DU PLASTIQUE DANS LA POUBELLE

Recycler : Saviez-vous que, pour l'année 2009, la population du Québec a recyclé une quantité record de déchets par rapport à toutes les matières résiduelles produites ? Cependant, les Québécois génèrent toujours une moyenne de 810 kilos de déchets par année... Joignons-nous aux efforts collectifs et recyclons davantage afin de limiter cette moyenne à 700 kilos ; la cible visée par le gouvernement du Québec !

INSTALLEZ UN BAC PRÈS DE VOTRE POUBELLE ET FAITES EN SORTE QUE LE RECYCLAGE DEVIENNE UN RÉFLEXE !

VOUS AVEZ JETÉ DE LA MATIÈRE ORGANIQUE COMPOSTABLE DANS LA POUBELLE

Valoriser : Saviez-vous que le gouvernement du Québec a mis en place une loi visant à faire disparaître les matières organiques des poubelles d'ici 2020 ? Pour y arriver, des mesures telles que le compostage sont des alternatives simples, écologiques et peu coûteuses pour faire la transition vers une gestion des matières résiduelles plus saine et responsable.

PROCUREZ-VOUS UN COMPOSTEUR ET TRANSFORMEZ VOS DÉCHETS ORGANIQUES EN ENGRAIS NATUREL !

Ville : _____ Date : JJ / MM / AAAA

Agent de la brigade climatique du Réseau In-Terre-Actif : _____

-LES 3RV... QU'EST-CE QUE C'EST ?-

L'acronyme « 3RV » définit 4 façons de réduire notre production de matières résiduelles ou de leur donner une valeur ajoutée et, par le fait même, de consommer de manière plus responsable. Ils correspondent aux concepts suivants : Réduire (à la source), Réutiliser, Recycler et Valoriser.

En réduisant le nombre de choses que nous consommons (et donc, que nous jetons), en pratiquant le recyclage, en trouvant de nouvelles fonctions aux objets considérés comme n'étant plus utiles et en valorisant la matière par le biais de procédés tels que le compostage, il est possible de faire une différence pour la planète. Il est possible de réduire notre empreinte écologique, l'indice mesurant la pression exercée par l'homme sur la nature à cause de sa consommation, et de devenir des consommateurs éco-responsables !

-LE RÉSEAU IN-TERRE-ACTIF-

Le Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/Trois-Rivières est un outil d'éducation et de sensibilisation jeunesse à la solidarité et à la citoyenneté. Cette contravention verte vous a été remise par un jeune intéressé aux enjeux mondiaux et désirent sensibiliser son entourage à l'importance de se mobiliser pour bâtir un monde plus juste, écologique, pacifique et démocratique.



RECYC-QUÉBEC
Québec



Pour en savoir plus : www.in-terre-actif.com

CE CONSTAT D'INFRACTION N'A PAS FORCE DE LOI ; IL VISE À ATTIRER L'ATTENTION SUR L'IMPORTANCE D'AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT PAR UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. PLUTÔT QUE DE JETER CETTE CONTRAVENTION, MERCI DE LA RECYCLER OU DE LA TRANSMETTRE À QUELQU'UN D'AUTRE.

CONSTAT D'INFRACTION

-AVERTISSEMENT-

VOUS PRATIQUEZ PRÉSENTEMENT UNE MAUVAISE GESTION DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES !

-INFRACTION COMMISE EN VERTU DE- LE CODE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET DES 3RV

-DESCRIPTION DE L'INFRACTION-

VOUS AVEZ ACHETÉ DES CHOSEZ DONT VOUS N'AVIEZ PAS BESOIN, SANS VRAIMENT LES UTILISER PAR LA SUITE

Réduire : Saviez-vous qu'un Nord-Américain consomme environ 5 fois plus qu'un Mexicain, 10 fois plus qu'un Chinois et 30 fois plus qu'un Indien ? Qu'un sac de plastique met 450 ans à se biodégrader et qu'un verre de polystyrène y met 1000 ans ? Avant d'acheter puis de jeter, pensons aux impacts de notre surconsommation et de notre production de déchets sur la planète !

POSEZ-VOUS CETTE QUESTION AVANT D'ACHETER : EST-CE QUE J'EN AI VRAIMENT BESOIN ?

VOUS AVEZ JETÉ UN OBJET EN BON ÉTAT DANS LA POUBELLE, MAIS QUI VOUS ÉTAIT INUTILE

Réutiliser : Saviez-vous que plusieurs organismes québécois s'affairent à collecter des vêtements, des meubles et des objets en bon état afin de les redistribuer à des gens dans le besoin ? Un objet inutile pour l'un peut s'avérer une vraie richesse pour l'autre ! Renseignez-vous auprès des organisations de votre région et développez des habitudes de consommation plus responsables !

PENSEZ À OFFRIR VOS OBJETS À DES PROCHES OU À DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AVANT DE LES JETER !

VOUS AVEZ JETÉ DU CARTON, DU VERRE, DU MÉTAL OU DU PLASTIQUE DANS LA POUBELLE

Recycler : Saviez-vous que, pour l'année 2009, la population du Québec a recyclé une quantité record de déchets par rapport à toutes les matières résiduelles produites ? Cependant, les Québécois génèrent toujours une moyenne de 810 kilos de déchets par année... Joignons-nous aux efforts collectifs et recyclons davantage afin de limiter cette moyenne à 700 kilos ; la cible visée par le gouvernement du Québec !

INSTALLEZ UN BAC PRÈS DE VOTRE POUBELLE ET FAITES EN SORTE QUE LE RECYCLAGE DEVIENNE UN RÉFLEXE !

VOUS AVEZ JETÉ DE LA MATIÈRE ORGANIQUE COMPOSTABLE DANS LA POUBELLE

Valoriser : Saviez-vous que le gouvernement du Québec a mis en place une loi visant à faire disparaître les matières organiques des poubelles d'ici 2020 ? Pour y arriver, des mesures telles que le compostage sont des alternatives simples, écologiques et peu coûteuses pour faire la transition vers une gestion des matières résiduelles plus saine et responsable.

PROCUREZ-VOUS UN COMPOSTEUR ET TRANSFORMEZ VOS DÉCHETS ORGANIQUES EN ENGRAIS NATUREL !

Ville : _____ Date : JJ / MM / AAAA

Agent de la brigade climatique du Réseau In-Terre-Actif : _____

-LES 3RV... QU'EST-CE QUE C'EST ?-

L'acronyme « 3RV » définit 4 façons de réduire notre production de matières résiduelles ou de leur donner une valeur ajoutée et, par le fait même, de consommer de manière plus responsable. Ils correspondent aux concepts suivants : Réduire (à la source), Réutiliser, Recycler et Valoriser.

En réduisant le nombre de choses que nous consommons (et donc, que nous jetons), en pratiquant le recyclage, en trouvant de nouvelles fonctions aux objets considérés comme n'étant plus utiles et en valorisant la matière par le biais de procédés tels que le compostage, il est possible de faire une différence pour la planète. Il est possible de réduire notre empreinte écologique, l'indice mesurant la pression exercée par l'homme sur la nature à cause de sa consommation, et de devenir des consommateurs éco-responsables !

-LE RÉSEAU IN-TERRE-ACTIF-

Le Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/Trois-Rivières est un outil d'éducation et de sensibilisation jeunesse à la solidarité et à la citoyenneté. Cette contravention verte vous a été remise par un jeune intéressé aux enjeux mondiaux et désirent sensibiliser son entourage à l'importance de se mobiliser pour bâtir un monde plus juste, écologique, pacifique et démocratique.



RECYC-QUÉBEC
Québec



Pour en savoir plus : www.in-terre-actif.com

CE CONSTAT D'INFRACTION N'A PAS FORCE DE LOI ; IL VISE À ATTIRER L'ATTENTION SUR L'IMPORTANCE D'AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT PAR UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. PLUTÔT QUE DE JETER CETTE CONTRAVENTION, MERCI DE LA RECYCLER OU DE LA TRANSMETTRE À QUELQU'UN D'AUTRE.